

# PYRÉNÉES-CERDAGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**2024 - NOUVEAU MODE DE COLLECTE**

# GUIDE *du* TRI

Emplacements nouveaux conteneurs

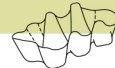
Rappel des consignes de tri

Gestion des biodéchets

Services déchèterie  
Collecte des encombrants



**UR**



*Trions pour le meilleur et pour l'avenir !*



# CSE - conteneurs semi-enterrés

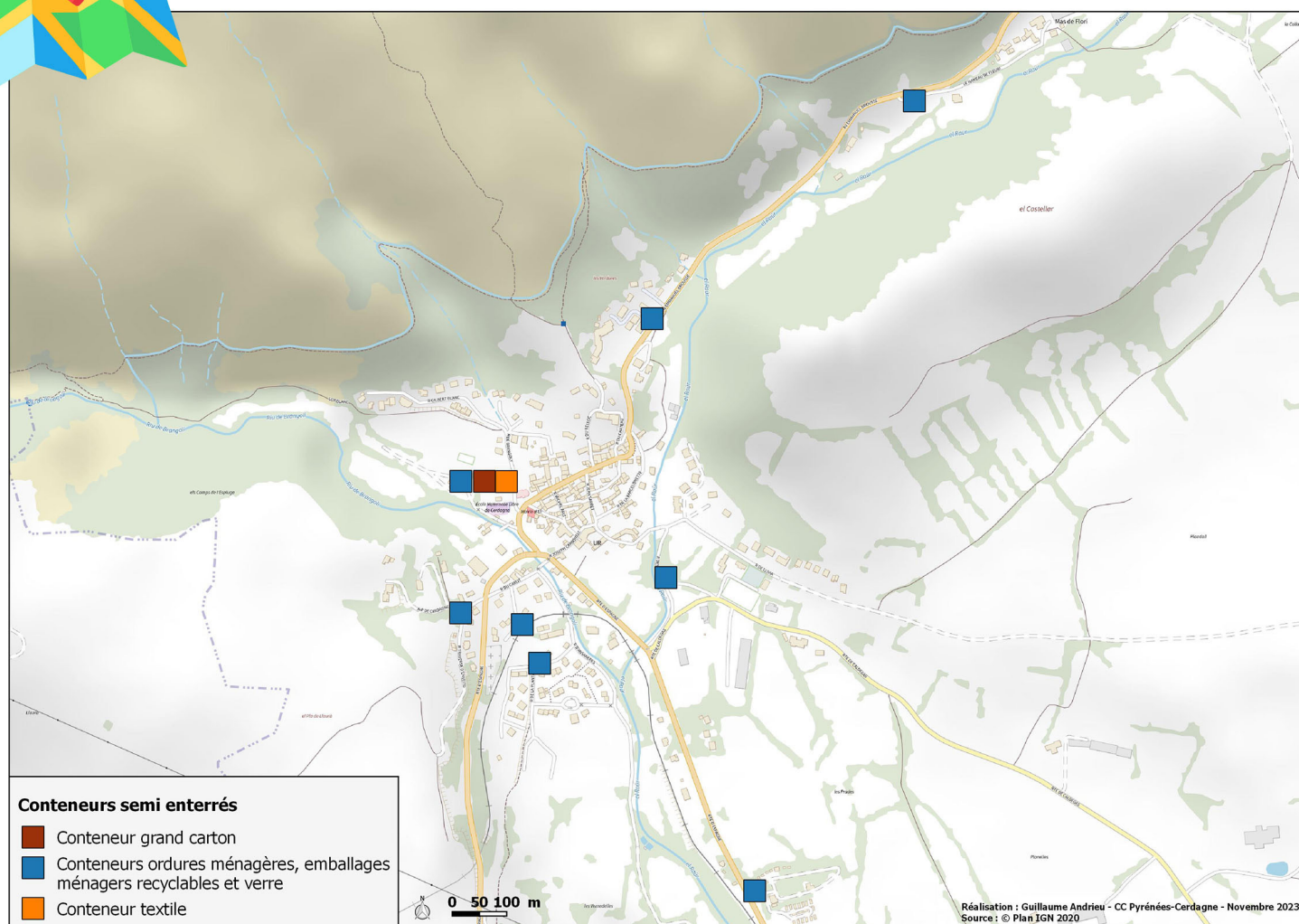


Plus hygiéniques et écologiques, les CSE répondent aux multiples objectifs de la gestion des déchets sur notre territoire : intensifier le tri, réduire le volume des ordures ménagères et optimiser les coûts afin de maîtriser la redevance dès 2024.

**1 seul point de collecte pour tous les flux de déchets pour faciliter le tri.**  
**Des ouvertures conditionnées pour chaque type de déchet pour éviter les erreurs de tri.**

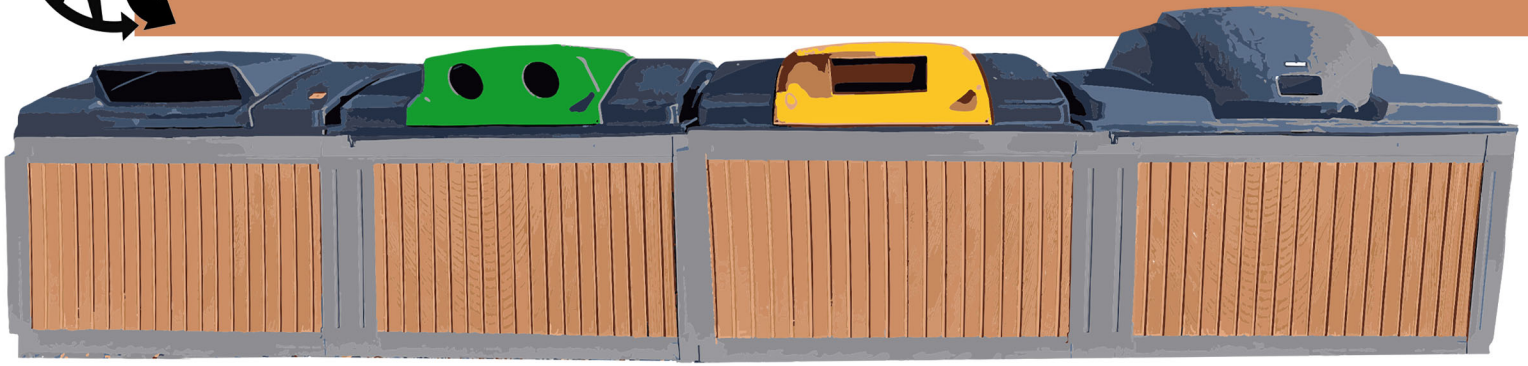


## Emplacements des points d'apports volontaires dans la commune





# Rappel des consignes de tri



## CARTON - cartró

Vide, aplati



## VERRE - vidro

Bouteilles, pots, bocal en VERRE  
Sans bouchon, ni couvercle



## EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

envasos

Vidé, en vrac, pas d'objet



## ORDURES MÉNAGÈRES

Residus domèstics

En sac fermé de 50L



**DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT**  
AUTOUR DES CONTENEURS



TOUT VENANT



DÉCHETS VERTS



CARTONS

**INFRACTION PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 1 500 €**  
*DELICTE SANCIONABLE AMB MULTA*

Art. R632-1 et R635-8 du Code Pénal et Art. L541-3 du Code de L'Environnement

Le dépôt de déchets (encombrants, cartons, déchets verts) au sol autour des conteneurs constitue un dépôt sauvage. Cet acte d'incivilité est interdit et passible d'une verbalisation de 1500€. Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

## Gestion des biodéchets

Epluchures et préparations de cuisine, reste de repas, marc de café, coquille d'œufs, ...



Des composteurs individuels (300 L) sont disponibles auprès du Pôle Environnement au tarif de 20 euros (+ bioseau offert).

Pour toutes les personnes qui ne disposent pas de jardin ou qui souhaitent utiliser les installations mises à disposition, la Communauté de communes travaille sur le déploiement de plateformes de compostage partagées au sein des communes et des résidences privées.

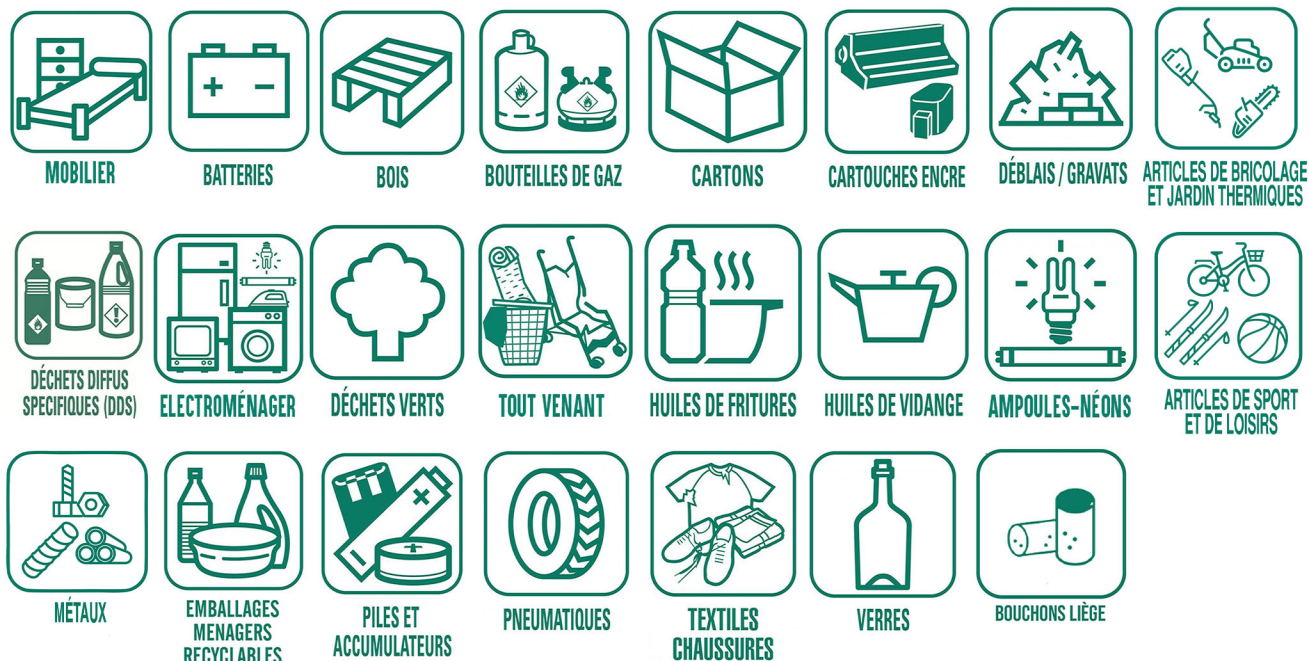




# Services déchèterie

## Collecte des encombrants

L'accès à la déchèterie Communautaire située route de Caldégas (RD 30) - 66760 Ur est gratuite pour les particuliers sur présentation de la carte d'accès et payant pour les professionnels suivant une grille tarifaire. Les déchets acceptés sont:



**Encombrants** Pour les personnes à mobilité réduite, sans véhicule ou avec des apports trop volumineux, la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne met à disposition des habitants un service de collecte des encombrants. **Informations au 07 85 47 96 89**

**Textiles** Colonnes textiles (Ares) sur les communes suivantes: Angoustrine, Bourg Madame, Enveitg, Estavar, Osséja, Saillagouse, Ur et déchèterie communautaire.



## Contact

**Ambassadrice du tri / Guide composteur : 07 85 47 96 89**

Du lundi au vendredi - de 8h à 12h et de 14h à 17h

**Déchèterie Ur : 04 68 04 01 59**

Du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

(ouverture jusqu'à 18h entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre).

Fermée le dimanche et jours fériés.

**Trier, c'est facile !**

